



# La Confédération européenne des syndicats (Ces)

Fiche n° 3 - 24 novembre 2004

La Confédération européenne des syndicats (Ces) a été créée en 1973 en vue d'offrir un contrepoids syndical aux forces économiques d'intégration européenne.

A la suite de changements survenus en Europe centrale et orientale, nombre de nouveaux syndicats ont rejoint ses rangs, notamment dix nouveaux pays depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 représentant 105 millions d'habitants : la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la République Slovaque, la Slovénie, les Etats Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie ainsi que Malte et Chypre.

La Cgt a adhéré en 1999. La décision a été prise au Congrès de la Cgt.

A l'heure actuelle, la Ces regroupe :

- 77 organisations membres de 35 pays européens,
- 11 fédérations syndicales européennes, soit plus de 60 millions de membres.

La Cgt est dans dix fédérations syndicales professionnelles, par exemple dans l'Uni Europa.

Uni Europa est une fédération européenne syndicale regroupant quatre organisations et des fédérations de la Cgt : Commerce, Secteurs financiers, Organismes sociaux, Finances, Sociétés d'études, Ptt, Filpac, Audiovisuel-Spectacle.

Voici une de leurs productions : Syndicats et employeurs européens adoptent des lignes directrices sur

les centrales d'appels dont voici les principaux éléments :

- consultations sur la stratégie et les politiques des centres d'appels,
- haute qualité des emplois.

Les syndicats veulent éviter « la course au moins-disant » au niveau mondial.

Ils ont créé la Charte d'Uni sur les délocalisations.

D'autres structures syndicales existent dans la Ces :

- Eurocadres (Conseil des Cadres Européens) auquel participe l'Ugict ;
- la Ferpa (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) dans laquelle est incluse l'Union confédérale des retraités).

La Ces coordonne les activités de 39 Csi (conseils syndicaux interrégionaux) qui organisent la coopération syndicale au niveau transfrontalier).

En France, il existe onze Csi et la Cgt est implantée dans neuf.

Du fait de l'élargissement de l'Europe, les frontières bougent et nous allons vers une augmentation du nombre de Conseils Syndicaux Interrégionaux.

La Ces est reconnue par l'Union Européenne, par le Conseil de l'Europe et par l'AeI en tant qu'organisation syndicale interprofession-

nelle représentative au niveau européen.

## **Objectifs proclamés par la Ces**

La Ces œuvre partout en Europe, notamment :

- à l'extension et à la consolidation des libertés politiques et de la démocratie,
- au respect des droits humains et des droits syndicaux,
- à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la couleur de la peau, la Race, l'orientation sexuelle, la nationalité, les convictions religieuses ou philosophiques et les opinions politiques,
- à la promotion de l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes,
- à un développement durable,
- à l'emploi pour tous et toutes librement choisi et productif,
- au développement, à l'amélioration, à la valorisation de l'éducation et de la formation,
- à la démocratisation de l'économie,
- au constant progrès des conditions de vie et de travail,
- à une société sans exclusion basée sur les principes de la liberté, de la justice et de la solidarité.

## **Comment cela fonctionne :**

Le **Congrès** est l'instance suprême de la Confédération européenne des syndicats pour déterminer la stratégie et la politique générale de la Confédération.

Le **Comité exécutif** est l'instance suprême de la Confédération européenne des syndicats entre les Congrès. Il comprend un représentant par Confédération nationale pour 1 000 000 d'adhérents.

Il décide :

- des politiques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie générale adoptée par le Congrès,
- des positions à soutenir vis-à-vis des organisations européennes d'employeurs et des Institutions Européennes,
- de l'action syndicale nécessaire pour soutenir les revendications et les positions communes syndicales.

Par exemple : au dernier Comité exécutif des 13 et 14 octobre, dix-sept points figuraient à l'ordre du jour dont la stratégie syndicale de la Ces, l'avis sur le projet de traité constitutionnel et l'action revendicative en Europe.

Pour permettre le travail concret de la Ces, il y a différents comités permanents dans lesquels nous siégeons, soit en tant que titulaires ou de suppléants, car il faut rappeler que pour la France nous sommes quatre confédérations à participer. Nous nous sommes répartis les différents postes.

Les résolutions de la Ces s'appuient, se nourrissent des discussions des Comités et groupes de travail :

- coordination de la négociation collective et participation des travailleurs,
- sous groupe de Doorn (coordination des négociations salariales) ;
- économique et emploi.

Puis sept groupes de travail dans lesquels nous intervenons en représentant bien entendu ce que nous sommes, mais aussi les autres Confédérations françaises. Ce qui nous oblige à nous coordonner :

- commerce et mondialisation,
- développement durable,
- formation tout au long de la vie,
- migration et inclusion,
- politique sociale et législation,

- protection sociale,
- cohésion économique et sociale.

Nous participons également au Bureau Technique Syndical pour la santé et la sécurité au travail

Pour ce qui concerne les négociations avec le patronat européen (Unice), la participation des Confédérations françaises s'effectue à tour de rôle. Par exemple :

- le congé parental - Cftc,
- les contrats à durée déterminée - FO,
- le télétravail - Cfdt,
- le travail temporaire - Cgt,
- l'égalité homme/femme - Cftc,
- la prochaine négociation - Cgt.

En conclusion, il est très important d'être présent dans tous ces lieux d'échanges à la fois pour se comprendre entre syndicalistes de cultures diverses et apprendre pour mieux se rassembler, agir ensemble pour construire l'Europe dont nous voulons.